



ICARRD+20

Appel à documents de politique et de positionnement

Thème 1 : Accès à la terre et à l'eau et sécurité des droits fonciers

## Document de positionnement du comité de pilotage<sup>1</sup> du Forum mondial des luttes pour la terre et les ressources naturelles (FLT)

(Document de position FLT n°1)

---

<sup>1</sup> AGTER, Confédération nationale des travailleurs agricoles du Brésil (CONTAG) représentant la Confédération de producteurs familiaux du Mercosur élargi (COPROFAM), Centre d'études rurales et agricoles internationales (CERAI), Convergence Globale des luttes pour la terre, l'eau et les semences paysannes Afrique de l'Ouest (CGLTE-OA), Coordination européenne Via Campesina (ECVC), Ekta Parishad, Via Campesina Afrique de l'Ouest et du Centre, Réseau des Organisations paysannes et de producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA), Collectif Tany pour la défense des terres malgaches.

# Processus d'élaboration du document

Le Forum des luttes pour la terre qui réunit des réseaux d'organisations paysannes du monde entier et de défense des communs, s'est constitué en 2021 dans le prolongement d'échanges engagées au fil de plusieurs rencontres mondiales consacrées aux réformes agraires et foncières depuis le Forum sur la réforme agraire de 2004 à Valencia (FMRA), qui avait permis d'obtenir l'organisation de l'ICARRD de 2006 à Belem.

Son objectif est de contribuer à élargir les alliances citoyennes et à rapprocher notamment les mouvements citoyens ruraux, les mouvements citoyens urbains et les chercheurs dans une réflexion collective sur les problèmes majeurs liés à l'accès à la terre et aux ressources naturelles et à leur utilisation, et sur les mobilisations et les actions nécessaires afin d'obtenir les régulations nationales et internationales indispensables pour protéger et soutenir, face aux accapareurs, les communautés rurales, de pêcheurs et forestières et leurs usages des ressources.

Le présent document de position regroupe certaines des recommandations actuellement développées par le réseau à l'issue de plusieurs discussions thématiques qui ont eu lieu à travers de nombreux webinaires publics et internes et plusieurs rencontres physiques. Ces discussions ont porté sur l'accès des femmes et des jeunes à la terre ; Les sans terre et l'avenir des communs ; Les luttes foncières, de la mobilisation de terrain aux victoires juridiques ; L'accaparement des terres, leur redistribution et les conditions du maintien d'une distribution équitable des droits fonciers dans la durée. En janvier 2026, les membres de son comité de pilotage ont examiné lors de deux webinaires une série de cas de réformes agraires et foncières passées et présentes, présentés par des spécialistes universitaires ou militant·e·s.

Le document reprend et met à jour les constats posés par le forum lors de son ouverture en 2021, puis liste certaines mesures législatives et politiques qu'il apparaît parmi les plus urgentes à mettre en œuvre au niveau national et international.

## Résumé

La comparaison scientifique des différentes formes de production aboutit à un résultat clair: ce sont les agricultures (élevages compris) familiales, la pêche traditionnelle et artisanale et la foresterie communautaire qui sont les plus aptes à assurer le bien-être des personnes et des groupes. Elles assurent une plus grande création de richesse par unité de surface pour davantage de travailleur.r.se.s que les unités de production capitalistes à salariés, et la diversification des agro-écosystèmes, clefs de résolution des crises économique, écologique et climatique mondiales.

Or, les terres font, plus que jamais, l'objet d'un accaparement. Les droits fonciers sont concentrés aux mains d'un nombre toujours plus réduit de détenteurs de capitaux à la recherche du maximum de profit à court terme, au mépris de la situation économique des populations et de l'environnement.

Les mesures prises par les États n'ont pas permis d'enrayer et inverser cette tendance. Ils ont au contraire, le plus souvent, favorisé l'extractivisme et la marginalisation voire l'éviction des communautés rurales.

Le forum des luttes pour la terre ne se résigne pas et exige de mettre en place des régulations des transferts de droits fonciers (droits d'usage en propriété et en location, mais aussi parts sociales des entreprises agricoles) qui soient basées sur des critères économiques et écologiques d'intérêt général et mises en œuvre sous le contrôle d'instances locales démocratiques pour distinguer les projets et : i. orienter les terres vers les usages agro-écologiques bénéfiques, c'est-à-dire vers l'agriculture paysanne où celles et ceux qui travaillent la terre dirigent leurs unités de production, ii. protéger les territoires des communautés forestières en leur en reconnaissant le contrôle, et iii. privilégier les pêches artisanales dans l'accès aux ressources en poissons.

## Constats

### L'exploitation des ressources naturelles aux fins de rentabilité financière détruit le monde

Depuis plus de 30 ans, les politiques néo-libérales ont accéléré l'accaparement des terres agricoles et des ressources naturelles par les entreprises capitalistes. Les dirigeants et les financeurs de ces entreprises exploitent les humains autant que les ressources renouvelables de façon « minière » c'est-à-dire sans maintenir des conditions de vie dignes aux premiers et en épousant littéralement les secondes. L'expansion de l'agrobusiness et des entreprises extractivistes en général, tout comme celle des infrastructures urbaines engendre le pillage ou l'appropriation des meilleures terres, des forêts, des fleuves et des mers, et détruit les formes d'agriculture, d'élevage, d'agro-foresterie et de pêche les plus durables. Elle précarise toujours plus les groupes sociaux qui les mettent en œuvre, familles et communautés rurales, peuples autochtones... Et en premier lieu les femmes. Elle occulte l'avenir des jeunes. L'exode massif vers les bidonvilles y accroît la pauvreté, et celui vers de nouveaux fronts de défrichement forestier aggrave la crise climatique. Il faut impérativement changer la gouvernance des terres et des ressources pour remédier à la catastrophe environnementale et humaine que le "développement" actuel a provoqué.

Les détenteurs de capitaux – qui ne travaillent pas eux-mêmes à la production et ne vivent souvent même pas à l'endroit où elle a lieu – exigent une rémunération maximale en contrepartie de leurs «investissements». L'objectif de rentabilité financière à court terme dans les domaines de la production agricole et forestière et de la pêche est contradictoire avec le partage équitable des bienfaits des écosystèmes et des revenus qu'ils engendrent. L'objectif de profit financier maximum est aussi contradictoire avec la préservation de l'eau, de la fertilité des sols, de la biodiversité et du climat. Il conduit à réduire le nombre des salariés et le montant de leurs salaires, à minimiser la contribution aux budgets publics en évitant taxes et impôts et en recherchant au contraire des subventions. La rentabilité financière implique aussi de ne pas assumer les tâches d'entretien du milieu agroécologique sur le long terme et d'accroître la productivité nette du travail par l'utilisation de stocks d'énergie principalement fossile.

### L'usage des ressources naturelles en « Communs » est porteuse d'avenir si l'on progresse dans l'égalité femme-homme

La comparaison scientifique rigoureuse des différentes formes de production aboutit à un résultat clair: ce sont les agricultures paysannes, et familiales, élevage compris, la pêche traditionnelle et artisanale et la foresterie communautaire qui sont les plus à même d'assurer le bien-être des personnes et des groupes. Non seulement parce qu'elles peuvent assurer une plus grande création de richesse par unité de surface pour davantage de travailleur·se·s et la diversification des agro-écosystèmes, mais aussi parce qu'elles sont à l'origine de nos identités culturelles. Elles font appel à la plus grande intelligence empirique de chacun.e pour composer avec le milieu naturel et ses changements. La prolétarisation agraire, en détruisant l'autonomie de décision et les savoirs paysans, tarit irrémédiablement une source majeure d'épanouissement individuel et collectif.

Bien sûr, les us et coutumes perpétuent très souvent des régimes de domination masculine et de marginalisation sociale, culturelle, politique et économique des femmes. En témoigne la nature des droits sur la terre et les ressources naturelles dont elles disposent, souvent précaires et secondaires, sur des terres de moindre qualité. Nier aux femmes un statut d'égales aux hommes c'est leur nier les mêmes possibilités de bien-être et d'épanouissement. C'est d'autant plus insoutenable qu'elles assument la majorité de la production alimentaire et du travail nécessaire à l'existence et à la pérennité des communautés. Lever le voile sur cette réalité, partout où elle est niée par la tradition ou les lois nationales, est une priorité. Il s'agit de s'atteler, tout à la fois, à cet objectif de transformation sociale prioritaire qu'est l'émancipation des femmes et à la protection des communautés contre les accapareurs de terres.

## Il faut stopper l'accaparement des terres et l'éviction des populations rurales

L'accaparement des terres, la concentration des droits fonciers aux mains de toujours moins de personnes, s'est accéléré à partir de 2007 avec la crise financière dite des subprimes. Celle-ci a poussé d'importants détenteurs de capitaux vers le secteur primaire et la prise de contrôle de vastes étendues agricoles et forestières. Les États n'ont pris aucune mesure de régulation effective pour en prémunir les populations rurales. Pas plus qu'ils n'ont remis en cause leur choix, fait en 1994 avec l'Accord Agricole International de Marrakech de libéraliser les échanges mondiaux de produits agricoles qui a eu des conséquences dévastatrices. L'Accord Agricole a exposé sans protection la majorité des agriculteur.trice.s, éleveurs et pêcheurs à la concurrence directe des grandes unités de production ultramécanisées. Celles-ci fixent désormais au plus bas les prix mondiaux des denrées agricoles, poussant à la ruine les familles les moins outillées qui sont aussi les plus nombreuses. Car l'agriculture manuelle ou à traction animale est encore largement majoritaire dans le monde. S'ajoute à cela la volatilité extrême des prix agricoles sous l'effet des spéculations sur les marchés physiques et plus encore sur ceux qui témoignent de la financiarisation croissante de l'agriculture: les marchés de denrées à termes et les marchés d'actions d'entreprises d'agrobusiness... Les familles d'éleveurs et éleveuses sont de la même manière précarisées, à travers le marché mondial, par la production animale capitaliste (hyper extensive ou hyper intensive), comme l'est la pêche artisanale par la pêche industrialisée.

Une multitude d'organisations paysannes et de mouvements sociaux, dans laquelle nous nous inscrivons, dénonce depuis des décennies la transformation désastreuse des systèmes agro-alimentaires à l'échelle mondiale. Ces voix s'érigent contre la destruction des piliers de notre monde commun que sont les paysan.ne.s et les communautés pastorales, de pêche et forestières et les peuples autochtones. Plusieurs occasions ont été spécifiquement consacrées à l'enjeu de la défense de leurs territoires contre les accapareurs et à la redistribution foncière en faveur des « sans terres ». Entre autres :

1996 a marqué une étape fondatrice de cette mobilisation mondiale avec la mise à l'index des limites du concept de sécurité alimentaire brandi par les États lors du Sommet mondial de l'alimentation. Y ont répondu les Forums mondiaux pour la souveraineté alimentaire de 2001 à la Havane (Cuba) et 2002 à Rome (Italie).

En 2004, à Valence (Espagne), de nombreux mouvements paysans, des organisations de peuples indigènes et de communautés de pêcheur.se.s, ainsi que des experts, chercheur.se.s et organisations non gouvernementales ont organisé, avec l'appui du CERAI, le Forum Social Mondial sur la Réforme Agraire (FMRA). Il a obtenu que la réforme agraire réapparaisse dans le champ des discussions entre États d'où elle avait disparu depuis des décennies : à son appel, la

FAO et certains gouvernements dont celui du Brésil ont organisé, en 2006 à Porto Alegre (Brésil), la Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural (CIRADR).

En 2007, le Forum de la Souveraineté alimentaire, organisé par la Via Campesina et ses alliés au Centre Nyéléni à Sélingué (Mali), a constitué un temps majeur des mobilisations paysannes et rurales mondiales qui a su se pérenniser à travers des rassemblements réguliers.

En 2016, le Forum Mondial sur l'Accès à la Terre et aux ressources naturelles (FMAT), avec le soutien d'AGTER et de CERAI, a été convoqué par de nombreuses organisations citoyennes rurales et urbaines, des chercheurs et quelques institutions gouvernementales, à Valence (Espagne). Son objectif était de dresser le bilan des engagements pris par les États lors de la CIRADR en faveur d'un accès plus équitable à la terre. Ce fut un constat d'échec patent : alors que de nombreux gouvernements nationaux avaient promis de prendre à bras le corps la question foncière, force a été de constater dix ans plus tard que nos « dirigeants » n'ont absolument pas répondu à l'urgence de résoudre, par ce moyen, les inégalités économiques et les mauvais usages des ressources naturelles qui minent la planète.

## Immobilisme des gouvernements

Malgré ces nombreuses années de revendication, il n'y a pas eu de renversement de tendance. Les « Directives volontaires relatives à la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts » adoptées par le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA) en 2012, ou encore la « Déclaration relative aux droits des paysan.ne.s et autres personnes travaillant en milieu rural » adoptée en 2018 par l'assemblée générale de l'ONU ont été obtenues de haute lutte par le mouvement mondial paysan Via Campesina et ses alliés. Mais les États se sont gardés de leur donner tout caractère contraignant. Leur manque de volonté d'agir efficacement pour protéger les populations rurales et forestières est insupportable. Et ils continuent, par leurs lois et politiques publiques, à encourager les agissements destructeurs sur les plans sociaux, économiques et environnementaux de nombreuses entreprises et institutions.

Les déclarations des assemblées intergouvernementales (CSA, ONU...) ont renvoyé nos organisations paysannes, associations de défense des communs et mouvements sociaux au tête-à-tête avec chaque État pour tenter d'obtenir des progrès concrets : le soutien de l'agroécologie paysanne et la souveraineté alimentaire ; une gouvernance foncière qui place l'humain et le territoire au centre de ses objectifs. Face au constat de l'accaparement croissant des terres et des ressources naturelles et de l'éviction des ruraux, des outils contraignants doivent pourtant absolument être mis en place au niveau mondial.

## L'impact de l'impérialisme et des dynamiques de libéralisation du commerce et de l'investissement transnational sur la question foncière

Ce processus de concentration est exacerbé par les dynamiques de l'impérialisme contemporain. Bénéficiaires de l'extractivisme agraire, les puissances mondiales et les fonds d'investissement transnationaux utilisent souvent les pays du Sud comme de simples réservoirs de matières premières, approfondissant ainsi la dépendance économique et la dépossession des paysanneries locales.

Dans ce contexte, certaines initiatives internationales peuvent aggraver cette situation. La libéralisation, synonyme d'échanges commerciaux asymétriques, s'opère à travers des traités de libre-échange (comme l'accord Mercosur-UE) qui réduisent toujours davantage les barrières douanières pour les produits primaires. Cela encourage la monoculture intensive (soja, maïs) et, par conséquent, l'agrandissement des unités de production au détriment de l'agriculture familiale. La sécurité juridique n'est établie qu'au profit du capital. L'harmonisation régionale des normes privilégie souvent la protection des investissements financiers, domestiques et étrangers, plutôt que les droits territoriaux des communautés autochtones. Cela facilite les transferts « légaux » de terres vers des acteurs capitalistes. Ces règles du jeu cantonnent les pays en voie de développement dans une économie de production primaire. Elles axent l'intégration régionale sur l'exportation de denrées brutes au détriment de la diversification, de la capacité de transformation et de la liberté des choix alimentaires de chaque peuple.

L'intégration régionale, au lieu de servir de bouclier contre la voracité du marché global, devient souvent une infrastructure légale qui ouvre la voie à la financiarisation des terres et à la consolidation d'un modèle néocolonial.

Cette tendance s'accompagne de la multiplication des guerres de conquêtes armées meurtrières qui dévastent des populations (envahissement de Gaza et la Cisjordanie par Israël, de l'Ukraine par la Russie, etc.), et de menaces d'annexion (du Groenland par les Etats-Unis...). Cette triste réalité appelle d'urgence, plutôt que le renforcement des nationalismes et la loi du plus fort, des instruments multilatéraux pour faire respecter les règles communes qui peuvent garantir des conditions de vie dignes pour tou·te·s et la coexistence des populations dans la paix.

## Pas question de se résigner !

Il est hors de question de nous résigner. Nous, membres du Comité de pilotage du Forum des luttes pour la Terre et les ressources naturelles, avons décidé de contribuer à l'alliance de toutes celles et ceux qui mesurent l'ampleur et la nature des changements nécessaires mais qui sont encore divisés et insuffisamment nombreux à l'échelle de la population mondiale, dont plus de la moitié est aujourd'hui urbaine. La conjonction de toutes ces forces est nécessaire pour porter à la connaissance du plus grand nombre de citoyen·nes les problèmes à traiter et les moyens pour les résoudre. C'est la seule façon d'atteindre le poids politique pour obtenir leur mise en œuvre.

Ce premier document de position à l'attention de l'ICARRD+20 vise à exposer les mesures les plus urgentes que doivent prendre les gouvernements pour traiter le problème principal qui est l'accaparement des terres par un nombre réduit d'acteurs économiques et politiques puissants. La dynamique de concentration des droits fonciers au fil des dernières décennies, souvent le produit de l'histoire des colonisations anciennes a aboutit, selon le rapport sur l'état du foncier établi par le bureau landtenure de la FAO, à ce qu'aujourd'hui 10 % des détenteurs de droits fonciers contrôlent 90% des terres cultivées dans le monde. Cette injustice aux conséquences humaines et écologiques catastrophiques doit cesser.

Or, si cette concentration procède parfois d'actes illégaux (ventes ou concessions non autorisées de droits fonciers, accaparements au moyen de contraintes physiques ou psychologiques...), elle découle le plus souvent de transferts "légaux" en l'état actuel des lois nationales par octrois de concessions ou par transactions marchandes non ou trop peu régulées. Les cadres légaux laissent la plus grande latitude pour acquérir des terres et s'agrandir aux personnes et aux entreprises les plus riches ou les plus à même d'emprunter des capitaux. C'est le cas notamment des marchés de la propriété ou de la location foncière et des marchés de parts d'entreprises agricoles et forestières

qui réservent aux plus privilégiés l'accès aux droits d'usage des terres agricoles, des ressources forestières et piscicoles. Cette concentration n'est pas uniquement le fait des acteurs économiques les plus puissants et des grands projets. Elle s'opère aussi, dans une très large proportion (sans doute majoritaire), par l'agrandissement progressif, à bas bruits, d'unités de production de tailles moyennes qui absorbent les voisines. Il est d'urgence vitale pour l'humanité de stopper et d'inverser cette tendance mondiale.

## Recommandations

*NOTA BENE : Par "droits d'usage" sont entendus ici indifféremment les droits d'usage détenus en propriété, les droits d'usage délégués à titre temporaire (location, métayage, prêt ...) et les droits d'usages inaliénables attribués et redistribués selon des règles spécifiques des communautés.*

Pour stopper la concentration foncière qui élimine l'agriculture paysanne et les communautés traditionnelle, il est nécessaire :

1. **d'instituer, aux niveaux local et national, des mécanismes de répartition des droits d'usages des écosystèmes agricoles, forestiers et droits de pêche**, quitte à réguler les marchés fonciers quand ils existent, qui reposent sur :

- une **obligation d'informer des intentions de transferts des droits d'usages**, notamment des projets de locations, de ventes de biens immobiliers agricoles ou forestiers ou de cessions de parts de sociétés agricoles;
- des **références et critères objectifs d'intérêt général préétablis** (en faveur du climat, de la biodiversité, de la santé) pour distinguer les projets des bénéficiaires potentiels des droits transférés, et orienter les terres vers l'agriculture paysanne, où les paysannes, les paysans, les travailleurs agricoles dirigent leurs unités de production;
- des **instances d'intervention dotées du pouvoir d'autoriser ou ne pas autoriser les transferts**,
- un **contrôle démocratique local et de l'Etat des décisions de ces instances**.

2. De **mettre en œuvre des redistributions de terres** à partir de grands domaines de riches propriétaires ou grandes entreprises au titre de l'équité et de la meilleure contribution des populations, en manque de terre, à la production alimentaire, à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et contre le changement climatique, en privilégiant/ orientant vers les pratiques agro-écologiques.

3. De **bâtir des recours judiciaires effectifs, au dessus des Etats, pour rétablir dans leurs droits les personnes et groupes spoliés** (droit aux terres et ressources naturelles inscrits dans le PIDESC<sup>2</sup>, convention 169 de l'OIT<sup>3</sup>, UNDROP<sup>4</sup>...) :

- Crédit d'un **tribunal supranational à compétence obligatoire** pour sanctionner les violations du Droit International des Droits Humains fondamentaux (DIDH),
- **Intégration avec valeur hiérarchique supérieure des normes du DIDH aux normes dont sont garantes les instances de règlement des différends liés à l'investissement et au commerce** (accords commerciaux dont l'accord agricole et accords d'investissement).

---

2 Pacte international sur les droits sociaux économiques et culturels (1966).

3 Convention relatives aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail.

4 Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

**4. Mettre, au niveau international et national, un terme aux priviléges<sup>5</sup> de l'investissement direct étranger en matière agricole que sont :**

les exonérations fiscales (et légales en générale, concernant les normes du droit du travail notamment), les clauses dites i. de la Nation la plus favorisée<sup>6</sup> (NPF) et ii. de protection contre l'expropriation sans compensation<sup>7</sup>, les agences nationales de promotion de l'investissement dans les secteurs agricole, forestier et minier et banques de terres qui distribuent les terres aux agents économiques répondant au schéma d'exploitation capitaliste, les concessions à grande échelle ou encore les prêts bonifiés / subventions à ces mêmes acteurs...

**5. De stopper les projets de titrisation foncière individuelle exclusive et de mise en marchés des titres ainsi produits**, cause générale de leur concentration, et d'évaluer les alternatives de formalisation des droits d'usages fonciers moins onéreuses, contrôlables par les populations locales, dont la mise à jour est assurée au moindre coût, et plus adaptées aux accords et volontés des paysans, pêcheurs artisanaux et communautés forestières ;

Là où ces projets de titrisation ont été achevés, de mettre en place des instances de régulation des transferts permettant d'empêcher leur accumulation et garantissant le maintien d'un tissu d'unités de production agroécologiques paysannes, familiales. (cf point 1)

**6. De sécuriser les agricultures paysannes et élevages pastoraux, pêches artisanales, communautés forestières là où c'est nécessaire par une formalisation adaptée de leurs droits sur les terres et ressources naturelles (et non au travers de programmes de titrisation individuelle et d'ouverture de marchés fonciers).** (cf point 1)

**7. De mutualiser des moyens financiers au niveau mondial pour abonder les budgets nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques nationales favorables à la reconnaissance et à la protection des droits des paysans, des pêcheurs artisanaux et des communautés forestières.**

Ces politiques structurelles doivent être accompagnées :

- d'une **réforme des marchés internationaux des produits agricoles protégeant les agricultures familiales** (qui se caractérise par des unités de production qui sont dirigées par les travailleurs agricoles, dont la logique économique est de maximiser la création de valeur par unité de surface et la rémunération des travailleurs, et qui s'inscrit dans la durabilité, ne serait-ce que pour transmettre les unités de production aux générations suivantes),
- de la **mise en œuvre de politiques de rémunération digne du travail agricole qui tiennent compte des coûts de production, notamment ceux liés à des pratiques agroécologiques.**

---

5 Priviléges aménagés dans le cadre des accords bi- et multilatéraux d'investissement et des codes nationaux de l'investissement.

6 Qui prévoit qu'un nouvel investisseur ne puisse être soumis à un régime fiscal et légal moins avantageux que le régime le plus avantageux accordé à un ou des investisseurs déjà implantés dans le pays hôte.

7 Qui prévoit l'obligation pour le pays hôte de l'investissement de compenser à hauteur des résultats non réalisés tout investisseur ayant à connaître une expropriation, étendue dans un sens très large c'est-à-dire non seulement foncier mais également celui d'interférences d'autres natures à la bonne réalisation de ses affaires (exemple : blocages de route par des manifestants nuisant au bon fonctionnement des activités de l'entreprise).